



République française
Département du TARN

**Commune
de
LARROQUE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LARROQUE

Séance du 29 décembre 2022 à 20h30

Nombre de membres afférents au conseil : 11			
Présents (Quorum)	Procuration	Absents	Votants
8	0	3	8

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 décembre 2022

Jeudi vingt-neuf décembre deux mille vingt et deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie de LARROQUE, sous la présidence de Régine MOULIADE, Maire.

Secrétaire de séance : Sarah CROUZET

Membres présents ou représentés : Régine MOULIADE - Maire,
Christiane ALTWIES, Gérard CHASSAGNAT, Sarah CROUZET - Adjointe,
Mark HELLAND, Sandrine JAMMES, Aline LAPEYRE, Anne-Marie MAURAN

Membres absents/excusés : Cédric DELPECH, Daphné O'NEILL, Mickaël VIATGE - Adjoint

Rappel de l'ordre du jour :

1. Révision des attributions de compensation
2. Questions diverses

1. Révision des attributions de compensation : DM N°0001-2022 / Délibération 2022_23

Vu la délibération n° 2022_20 du 2 décembre 2022,

Considérant que la révision libre des attributions de compensation selon la procédure dérogatoire (CLECT) n'était pas connue lors de la construction du budget.

Considérant que les crédits affectés aux attributions de compensation sont de ce fait insuffisants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaires(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	014	739211		Attributions de compensation	1.593,00
Total						1.593,00

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	011	624		Transport de biens et transports collectifs	-1.593,00
Total						-1.593,00

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

2. Questions diverses

Entretien de la commune : les coûts des agents mis à disposition par l'agglomération vont nettement augmenter. Réflexion est lancée soit pour faire appel à une entreprise privée soit mutualisé avec Puycelsi.

Aire de propreté : Un cuisiniste a déposé ses déchets avec un bon de livraison. La gendarmerie a effectué des recherches. Il a reçu une amende de 135€

Christiane ALTWIES		Aline LAPEYRE	
Sarah CROUZET 1 ^{ère} adjointe (Secrétaire de séance)		Anne Marie MAURAN	
Gérard CHASSAGNAT		Régine MOULIADE, Maire (présidente de séance)	
Cédric DELPECH	excusé	Daphné O'NEILL	excusée
Mark HELLAND		Mickaël VIATGE 2 ^e adjoint	excusé
Sandrine JAMMES			
